



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CATHAR'TOUR MOTO 2025

ORGANISATION GÉNÉRALE

Le « Cathar'tour Moto » est une manifestation organisée **du samedi 24 au samedi 31 mai 2025** par la section Moto de l'**UNASACEM**. Son but est de faire découvrir à moto routes et paysages de la partie orientale des Pyrénées, en plein pays Cathare, tout en développant la convivialité et la solidarité entre les participants.

Ce rassemblement d'une quarantaine de motos qui se déroulera dans le strict respect de la réglementation routière et d'éventuelles consignes sanitaires représente une façon conviviale de tisser des liens ou de les entretenir avec d'autres personnels actifs et retraités de tous services et de tous corps de l'**Aviation Civile** et de **Météo France** par la pratique d'une passion commune.

L'hébergement en demi-pension se fera au camping « **Le Moulin du Pont d'Aliès** » à **Axat** dans l'Aude. Cinq journées d'étapes encadrées se feront en boucle à partir de notre « camp de base » en débutant le dimanche matin. Les pauses ainsi que les repas de midi sont organisés sur les parcours. Mis à part le repas du mercredi midi, journée de repos, la restauration et les collations sont intégralement prises en charge et comprises dans le prix du séjour.

Les participants arriveront par leurs propres moyens le samedi après-midi et repartiront le samedi matin suivant après le petit déjeuner. L'hébergement est assuré en mobil-homes partagés, chaque participant disposant autant que faire se peut de sa propre chambre.

DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Les itinéraires prévus seront mis sur le site internet de l'évènement. Les itinéraires définitifs seront fournis en début de séjour sous forme de roadbook papier et également pour les GPS sous forme de fichier « gpx » (format standard) et « itn » (format Tomtom). Un GPS moto ou un smartphone avec support moto et application GPS est fortement conseillé pour le suivi des parcours (n'hésitez pas à vous rapprocher des organisateurs pour tout conseil ou renseignement par exemple sur les applications Liberty Rider ou Mapfactor Navigator).

Les motards seront encadrés de plusieurs assistants positionnés en tête pour ouvrir la route et au sein des groupes. Un véhicule d'assistance et de liaison fermera la marche. Dans la mesure du possible, un médecin à moto fera également partie du groupe (sous réserve de sa disponibilité).

Il est impossible de rouler en un seul groupe de plus de 30 motos, aussi faut-il se familiariser avec l'étape avant le départ. Un briefing sera fait chaque matin au petit-déjeuner. Les motos doivent s'intégrer dans la circulation et suivre les conseils de la sécurité routière pour rouler en groupe.

Plusieurs regroupements sont organisés au cours de chaque journée afin d'assurer que personne ne se perde et que tout le monde puisse faire des pauses en profitant de la convivialité du groupe. Chacun peut ainsi rouler à son rythme et s'arrêter à son gré pour profiter du paysage tout en respectant le timing demandé par l'organisation. Les regroupements permettent d'être informés des difficultés éventuelles des motards (panne, chute, observations des assistants, etc). En cas de retard ou d'absence à un point d'étape, n'oubliez pas de prévenir les organisateurs !

En cas d'intersection ou d'étape présentant une difficulté d'orientation votre concours sera peut-être requis par l'organisation. Nous pourrons alors vous demander de nous relayer pour indiquer la direction aux suivants, merci d'avance de votre coopération.

L'étape est considérée comme terminée au retour à l'hébergement. Un comptage sera effectué chaque soir ainsi qu'à chaque pause. Tout déplacement en dehors du parcours prévu est de votre responsabilité (mais prévenez les organisateurs), l'assistance n'est pas garantie en ce cas.

Chaque soir, les organisateurs préciseront l'heure de départ du lendemain (généralement dernière moto partie entre 8h30 et 9h). Respectez autant que possible les horaires, tout retard se répercute sur l'organisation qui doit déjà s'accommoder des aléas des travaux et de la météo...



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CATHAR'TOUR MOTO 2025

CONDITIONS D'ADMISSION

Cette manifestation est ouverte à l'ensemble des personnels de Météo-France, de la Direction Générale de l'Aviation-Civile ainsi qu'à leurs ayants cause tels que définis par la note N°56212 de SRH/SDP/5 « **Les bénéficiaires de l'action sociale** ». Ces agents bénéficient d'une subvention. Un quota de participants extérieurs est autorisé **limité à 10% de l'effectif**, hormis les membres d'organisation ou d'assistance. En cas d'insuffisance de candidatures, la période d'inscription pourra être prolongée et le quota d'extérieurs outrepassé afin de ne pas compromettre la tenue de la manifestation. Les extérieurs ne sont bien sûr pas subventionnés. Le droit de participation UNASACEM de 10€ est compris dans le prix de l'inscription stipulé aux Conditions Financières.

La moto doit être conforme à la réglementation, les équipages correctement équipés (blouson, casque et gants aux normes obligatoires, gilet haute visibilité à portée de main). Toute moto jugée dangereuse par les organisateurs, en mauvais état ou trop bruyante, sera exclue du groupe.

Les conducteurs doivent disposer d'un permis moto valide ainsi que d'un contrat d'assurance de leur véhicule à jour. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne dont le comportement nuirait au bon déroulement de la manifestation ou considéré comme dangereux pour la sécurité des autres participants ou du public.

RECOMMANDATIONS

Prévoyez un équipement adapté : combinaison de pluie, gants de recharge. S'il pleut, les étapes auront quand même lieu (sauf conditions exceptionnelles). Les organisateurs peuvent toutefois être amenés à modifier les itinéraires prévus dans le cas de conditions particulièrement difficiles.

Faites réviser ou vérifier votre moto avant de partir, nous allons parcourir environ 1500 km sur des routes parfois très abrasives, partez notamment avec **des pneus en bon état**. Les routes que nous empruntons sont souvent étroites et mal revêtues : ornières, gravillons, traces de gasoil, cyclistes, animaux, tracteurs peuvent se trouver partout. Soyez prudents. Respectez le code de la route. Le tour Moto est un parcours touristique, pas une course de vitesse.

CONDITIONS FINANCIÈRES

La participation financière comprend les frais d'organisation, d'hébergement en demi-pension, les repas de midi et les collations quotidiennes excepté la journée libre du mercredi. Elle est fixée à **500€ par personne bénéficiaire de la subvention UNASACEM** et à **660€ pour les extérieurs**.

L'inscription à la manifestation est conditionnée au règlement d'au moins la moitié des frais de séjour **dans les 15 jours suivant la demande d'inscription**, de préférence par virement bancaire conformément aux modalités suivantes :

- un ou deux virements bancaires à « **UNASACEM Moto** » (RIB ci-dessous). Le premier virement dans les deux semaines suivant l'inscription, le second **impérativement avant le 31 mars**. L'absence de second virement dans les délais est une cause d'annulation de l'inscription.
IMPORTANT : préciser "Cathartour2025" ainsi que le(s) nom(s) du(des) participants

IBAN : **FR76 3000 3010 6200 0372 8126 445**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

- un ou deux chèques dans les 15 jours suivant l'inscription à l'ordre de « **UNASACEM Moto** »
participant subventionné : 2 chèques de **250 €** (Si vous venez à 2, 2 chèques de **500€**).
participant extérieur : 2 chèques de **330€** (Si vous venez à 2, 2 chèques de **660€**).

Envoyez vos chèques par courrier à l'adresse suivante (le second sera déposé le 31 mars) :

Pierre Pesso, 4 place Guillaume Foures, 31320 Castanet Tolosan



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CATHAR'TOUR MOTO 2025

FRAIS D'ACHEMINEMENT

Une partie des frais d'acheminement du domicile au site d'hébergement pourra être remboursée aux bénéficiaires de l'action sociale qui en font la demande dans les 15 jours suivant la fin du tour sur présentation du formulaire fourni complété et signé accompagné des justificatifs demandés.

Ce remboursement partiel est calculé à partir du kilométrage aller/retour estimé entre le domicile et le lieu d'hébergement multiplié par un taux d'indemnité kilométrique fixé annuellement ainsi que tout ou partie des éventuels frais de péage ou transport, en fonction du reliquat de budget final.

CAS D'ANNULATION

- du fait de l'organisation :

En cas de force majeure empêchant le déroulement de la manifestation, les participants verront les sommes versées remboursées, déduction faite d'éventuels frais imposés par nos prestataires au prorata des sommes versées (frais de réservation, arrhes...)

- du fait du participant :

Après le 31 mars minuit, le montant total du séjour pourra être conservé par l'organisation.

Avant le 31 mars minuit, une participation jusqu'à 25% du montant du séjour pourra être conservée par l'organisation pour couvrir les frais de l'événement.

Toutes les demandes d'annulation par le participant seront étudiées individuellement et les remboursements des frais engagés adaptés aux circonstances.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à cette manifestation implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

Tous les participants, ayants cause, ayants droit ou extérieurs, doivent impérativement remplir un formulaire individuel qui sera mis à disposition sur le [site internet de la manifestation](#) à partir du **dimanche 5 janvier 2025 à 10h** et disponible jusqu'à la clôture des inscriptions, au plus tard le **dimanche 2 février 2025 à 10h**. Vous serez rapidement notifiés de l'acceptation ou du refus de votre demande, comme de votre éventuelle mise sur liste d'attente.

Dès que votre demande est acceptée, vous avez deux semaines pour faire parvenir le règlement d'au moins la moitié du montant de la participation au séjour, l'inscription n'étant définitivement validée qu'après réception de ce premier règlement.

L'ordre d'inscription est établi en fonction de l'ordre de réception des dossiers dûment complétés y compris le premier règlement en tenant compte du quota de participants extérieurs précisé dans les conditions d'admissions. Une fois le nombre maximum de participants atteint, 10 inscrits supplémentaires pourront être mis en liste d'attente avant la clôture définitive des inscriptions.

En cas d'absence du premier paiement sous 15 jours d'inscrits en liste principale, les candidats en liste d'attente seront sollicités par ordre d'inscription en respectant le quota de participants extérieurs. Ils auront alors 10 jours pour régler au moins la moitié du montant de leur participation afin de valider leur inscription.

Si le nombre de participants est insuffisant à la clôture des inscriptions, l'organisation se réserve la possibilité d'accepter quelques participants extérieurs afin de ne pas compromettre la santé financière ou la tenue de l'événement.

Afin d'établir un **trombinoscope** des participants, merci d'envoyer également une **photo** de vous (type photo d'identité, récente et de bonne qualité) par email : unasacem.moto@gmail.com.